

HEXO CORP.

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'une assemblée (l'« **assemblée** ») des porteurs (les « **actionnaires** ») d'actions ordinaires (les « **actions ordinaires** ») de HEXO Corp. (la « **Société** ») se tiendra le 25 août 2021 à 10 h (HAE) aux fins suivantes :

- 1 examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution (la « **résolution relative à l'opération** »), dont le texte intégral figure à l'Annexe A de la circulaire d'information de la direction ci-jointe relative à l'assemblée (la « **circulaire** »), autorisant et approuvant l'émission par la Société, aux actionnaires des entités exerçant les activités de Redecan (les « **actionnaires de Redecan** »), de 69 721 116 actions ordinaires, lesquelles représentent collectivement avec les actions ordinaires pouvant être émises en lien avec le billet convertible garanti de premier rang échéant en 2023 (au sens donné à ce terme ci-dessous), plus de 25 % des actions ordinaires émises et en circulation (compte non tenu de la dilution), le tout conformément à la convention d'achat d'actions datée du 28 mai 2021 intervenue entre la Société et les actionnaires de Redecan (l'« **opération** »), comme il est décrit plus en détail dans la circulaire ci-jointe;
- 2 examiner et, s'il est jugé à propos, adopter, avec ou sans modification, une résolution (la « **résolution relative au financement** »), dont le texte intégral figure à l'Annexe B de la circulaire ci-jointe, l'autorisant et approuvant certains aspects du billet convertible garanti de premier rang de la Société échéant le 1^{er} mai 2023 émis le 27 mai 2021 d'un capital global de 360,0 M\$ US (le « **billet convertible garanti de premier rang échéant en 2023** ») afin de financer la tranche au comptant du prix d'achat dans le cadre de l'opération, tel que l'exigent les règles de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »), y compris i) l'émission de plus de 32 198 894 actions ordinaires au moment de la conversion ou du remboursement du billet convertible garanti de premier rang échéant en 2023, lesquelles représentent plus de 25 % des actions ordinaires émises et en circulation (compte non tenu de la dilution), et ii) l'émission d'actions ordinaires par la Société à un prix inférieur au cours des actions ordinaires, moins tout escompte permis, dans les deux cas, tel qu'il est déterminé par les règles de la TSX dans l'éventualité où la Société souhaite régler le remboursement ou certains autres paiements aux termes du billet convertible garanti de premier rang échéant en 2023 en actions ordinaires; et
- 3 traiter toute autre question qui pourrait être dûment soumise à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report.

Des renseignements sur les points à l'ordre du jour à l'assemblée sont présentés dans la circulaire.

Le conseil d'administration de la Société a fixé la date de clôture des registres pour les besoins de l'assemblée au 13 juillet 2021. Les actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux à cette date pourront recevoir un avis de convocation à l'assemblée et y voter ou voter à toute reprise d'assemblée en cas d'ajournement ou de report à raison de une voix pour chaque action ordinaire qu'ils détiendront.

La Société tient l'assemblée en format virtuel, au moyen d'une webdiffusion en direct. Les actionnaires ne pourront pas assister à l'assemblée en personne.

Pour répondre aux préoccupations éventuelles découlant des répercussions sans précédent du nouveau coronavirus (COVID-19) sur la santé publique, nous conformer aux directives applicables de la santé publique qui pourraient être toujours en vigueur au moment de l'assemblée et limiter et atténuer les risques pour la santé et la sécurité de nos actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés, autres intervenants et collectivités, nous tiendrons l'assemblée en format virtuel seulement. Les actionnaires ne seront pas tenus d'assister à l'assemblée en personne et ne pourront pas le faire. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés ont le droit de voter à l'assemblée, soit en assistant virtuellement à l'assemblée ou en soumettant un formulaire de procuration.

Les procurations doivent être déposées auprès de Compagnie Trust TSX au plus tard à 17 h (HAE) le 23 août 2021 ou, en cas d'ajournement ou de report de l'assemblée, au plus tard 48 heures, compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant l'heure de la reprise de l'assemblée en cas d'ajournement ou de report. Le président de l'assemblée pourra à son gré et sans préavis proroger les dates limites pour la réception des procurations ou y renoncer.

Pour assister, participer ou voter à l'assemblée (notamment voter et poser des questions lors de l'assemblée), les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés doivent avoir un nom d'utilisateur valide. Les invités peuvent assister à la webdiffusion en direct, mais ils ne peuvent pas participer à l'assemblée, y soumettre des questions ou y voter. Pour vous y joindre à titre d'invité, rendez-vous à l'adresse de l'assemblée en ligne au <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/1207> et sélectionnez « Je suis un invité » lorsqu'il vous est demandé de le faire.

Actionnaires inscrits : Les actionnaires inscrits peuvent assister à l'assemblée, y participer et y voter. Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés pourront avoir accès à l'assemblée à l'adresse <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/1207>. Les actionnaires inscrits peuvent se joindre à l'assemblée en cliquant sur « J'ai un numéro de contrôle » et en inscrivant un nom d'utilisateur et un mot de passe avant le début de l'assemblée puis en saisissant votre numéro de contrôle à 12 chiffres et mot de passe. Le numéro de contrôle à 12 chiffres est inscrit sur le formulaire de procuration. Le mot de passe de l'assemblée est « hexo2021 » (sensible à la casse). Si, à titre d'actionnaire inscrit, vous utilisez votre numéro de contrôle pour accéder à l'assemblée et que vous acceptez les modalités, vous révoquez toutes les procurations soumises précédemment dans le cadre de l'assemblée et aurez l'occasion de voter à tout scrutin en ligne relativement aux questions soumises à l'assemblée. Si vous ne souhaitez pas révoquer une procuration déposée précédemment, vous ne pourrez pas participer à l'assemblée en ligne et ne pourrez assister à l'assemblée qu'à titre d'invité.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous avez des questions ou avez besoin de plus d'information à l'égard du droit de vote rattaché aux actions, veuillez communiquer avec Compagnie Trust TSX sans frais en Amérique du Nord au 1-866-600-5869 ou par courriel, à l'adresse tmxeinvestorservices@tmx.com.

Fondés de pouvoir dûment nommés : Les actionnaires souhaitant nommer un tiers comme fondé de pouvoir pour les représenter à l'assemblée (y compris les actionnaires non inscrits qui se sont nommés eux-mêmes fondés de pouvoir afin d'assister à l'assemblée, d'y participer et d'y voter) **DOIVENT** soumettre leur formulaire de procuration ou formulaire d'instructions de vote dûment rempli, selon le cas, **ET** inscrire le fondé de pouvoir avant l'heure limite de réception des procurations de 17 h (HAE) le 23 août 2021. Une fois l'inscription du fondé de pouvoir complétée, l'agent des transferts de la Société, Compagnie Trust TSX, fournira un numéro de contrôle à 12 chiffres aux fondés de pouvoir dûment nommés par courriel après la date limite pour le vote. Le mot de passe de l'assemblée est « hexo2021 » (sensible à la casse).

Les actionnaires véritables habiles à voter à l'assemblée peuvent voter à l'assemblée virtuellement en suivant les étapes énumérées ci-dessous :

1. Nommez-vous vous-même en tant que fondé de pouvoir en inscrivant votre nom dans l'espace prévu à cet effet sur le formulaire de procuration ou le FIV.
2. Signez-le et envoyez-le à votre intermédiaire, conformément aux instructions relatives à la date limite et à la soumission des votes figurant sur le FIV.
3. Obtenez un numéro de contrôle en communiquant avec Compagnie Trust TSX par courriel au tsxtrustproxyvoting@tmx.com en envoyant le formulaire « Demande de numéro de contrôle », qui se trouve ici <https://tsxtrust.com/resource/fr/75>.
4. Tapez <https://virtual-meetings.tsxtrust.com/1207> sur votre navigateur au moins 15 minutes avant le début de l'assemblée.
5. Cliquez sur « **J'ai un numéro de contrôle** ».
6. Saisissez votre numéro de contrôle à 12 chiffres (sur votre formulaire de procuration).
7. Saisissez le mot de passe : **hexo2021** (sensible à la casse).

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée virtuellement, veuillez exercer vos droits de vote en remplissant, en signant, en datant et en retournant le formulaire de procuration ci-joint à Compagnie Trust TSX, l'agent des transferts de la Société, le plus rapidement possible afin que le plus grand nombre possible d'actionnaires soient représentés à l'assemblée. Pour que les procurations soient valables, les formulaires de procuration doivent être signés, datés et déposés auprès de Compagnie Trust TSX de l'une des façons suivantes :

Par courrier dans l'enveloppe de retour fournie par Compagnie Trust TSX :	Compagnie Trust TSX 100 Adelaide Street West, bureau 301 Toronto (Ontario) M5H 4H1
Par télécopieur :	416-595-9593
Par Internet :	www.voteproxyonline.com Vous aurez besoin de votre numéro de contrôle à 12 chiffres (inscrit sur le formulaire de procuration joint à la présente circulaire).

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée virtuellement, vous êtes prié de remplir et de retourner le formulaire de procuration ci-joint dès que possible afin que le plus grand nombre possible d'actionnaires soient représentés à l'assemblée.

Si un actionnaire reçoit plus d'un formulaire de procuration parce qu'il est propriétaire d'actions ordinaires inscrites sous différents noms ou différentes adresses, il devra remplir et retourner chaque formulaire de procuration.

Si vous êtes un actionnaire inscrit et que vous recevez les présents documents par l'entremise de votre courtier ou d'un autre intermédiaire, vous êtes priés de remplir et de retourner le formulaire de procuration conformément aux directives que le courtier ou l'intermédiaire vous aura fournies.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'aide pour remplir votre formulaire de procuration ou votre formulaire d'instructions de vote relativement à vos actions ordinaires, veuillez consulter votre conseiller financier, juridique ou fiscal ou tout autre conseiller professionnel de votre choix ou communiquer avec le conseiller stratégique des actionnaires et agent de sollicitation de procurations de la Société, Kingsdale Advisors, par téléphone au 1-866-229-8263 (numéro sans frais en Amérique du Nord) ou au 1-416-867-2272 de l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à l'adresse contactus@kingsdaleadvisors.com.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Avis est également donné par les présentes que la Société a décidé d'utiliser la méthode de notification et d'accès pour transmettre les documents relatifs à l'assemblée aux propriétaires véritables d'actions ordinaires (les « **porteurs non inscrits** ») et aux actionnaires inscrits. La méthode de notification et d'accès pour transmettre les documents relatifs à l'assemblée permet à la Société de transmettre ces documents par Internet conformément aux règles de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*. Selon le système de notification et accès, les actionnaires inscrits recevront un formulaire de procuration et les porteurs non inscrits recevront un formulaire d'instructions de vote leur permettant de voter à l'assemblée. Toutefois, au lieu de recevoir une copie papier du présent avis de convocation, de la circulaire, du formulaire de procuration, des états financiers annuels et du rapport de gestion connexe, s'il y a lieu, ainsi que des autres documents relatifs à l'assemblée (collectivement, les « **documents relatifs à l'assemblée** »), les actionnaires recevront un avis les informant de la façon dont ils peuvent consulter ces documents électroniquement. Cette solution de rechange est plus respectueuse de l'environnement étant donné qu'elle contribue à la réduction de l'utilisation du papier et qu'elle fait également en sorte de réduire les coûts d'impression et d'expédition des documents relatifs à l'assemblée aux actionnaires. Les actionnaires sont priés de consulter les documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer leurs droits de vote. La Société n'adoptera pas de procédures d'assemblage relativement à l'utilisation que nous faisons des dispositions en matière de notification et d'accès.

Affichage des documents relatifs à l'assemblée sur le Web

On peut consulter en ligne les documents relatifs à l'assemblée sous le profil de la Société sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com, sur EDGAR, à l'adresse www.sec.gov, ou à l'adresse <https://docs.tsxtrust.com/2092>, site Web de l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société consacré aux documents relatifs à l'assemblée. Les documents relatifs à l'assemblée demeureront affichés sur le site Web de Compagnie Trust TSX au moins jusqu'à la date qui tombera un an après la date à laquelle ils auront été affichés.

Pour obtenir des copies papier des documents relatifs à l'assemblée

Les actionnaires peuvent demander que des copies papier des documents relatifs à l'assemblée leur soient envoyées par la poste gratuitement. Les demandes peuvent être soumises dans l'année qui suit la date à laquelle les documents relatifs à l'assemblée ont été affichés sur le site Web de Compagnie Trust TSX. Pour recevoir une copie papier des documents relatifs à l'assemblée ou si vous avez des questions relativement aux procédures de notification et d'accès, veuillez communiquer avec l'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres de la Société, Compagnie Trust TSX, par téléphone, au numéro sans frais 1-866-600-5869, ou par courriel, à l'adresse TMXEInvestorServices@tmx.com. **Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la tenue de l'assemblée, les demandes doivent être reçues avant le 16 août 2021.**

La circulaire fournit des renseignements supplémentaires détaillés sur les questions qui seront traitées à l'assemblée. Elle complète le présent avis de convocation à l'assemblée et en fait expressément partie. Des renseignements supplémentaires sur la Société et ses états financiers consolidés sont également affichés sur son profil de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

FAIT à Ottawa, en Ontario, le 14 juillet 2021.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

(Signé) « Sébastien St-Louis »

Sébastien St-Louis

Président, président-directeur général et administrateur